

la
cgt

ÉDUC'
ACTION

académie de
Créteil

POUR ELLES, POUR EUX, POUR NOUS, LE CHOIX DU COLLECTIF !

Hors-série n°1 du «*Courrier académique*» supplément spécial élections professionnelles 2018

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

de la FONCTION PUBLIQUE

Engagée depuis longtemps dans la lutte contre la précarité, la CGT Educ'action est **la première organisation syndicale des non-titulaires de l'académie de Créteil**. La CGT, avec ses élu.es, est résolument attachée à la défense de tous les salarié.es. Elle est une force à vos côtés, pour vous défendre et conquérir de nouveaux droits.

**La CGT Educ'Action revendique
la titularisation de toutes et tous les non-titulaires
sans condition de concours, ni de nationalité.**

Notre académie détient le triste record de la précarité dans l'éducation nationale avec plus de 4500 enseignant.es non-titulaires dans le second degré et près de 600 dans le 1^{er} degré. Ce qui représente plus de 14% des personnels de l'académie contre 8% au niveau national. À la CGT, lutter contre la précarité et défendre les salarié.es les plus fragiles c'est notre priorité. Nous organisons à la fois la lutte collective de la manière la plus unitaire possible et la défense des situations individuelles de chacun.es. Nos élu.es et militant.es vous accompagnent tout au long de votre carrière (affectation, promotion, CDIisation etc...).

Aux précédentes élections professionnelles, en 2014, vous avez confirmé la place de **la CGT comme première organisation représentative des personnels non-titulaires d'enseignement, d'éducation et d'orientation** en étant 48,6% à voter pour notre projet syndical. Fort de votre confiance nous avons réussi à avancer sur nos revendications : **Revalorisation des rémunérations, le paiement à 100% des agents en CDI même sur des temps incomplets, obtention de l'heure de complément de service ; mise en place du congé de formation payé à 100% ; la mise en place de contrats CDD d'un an à temps complet pour la grande majorité des agents.**

**Votez CGT du 29 novembre au 6
décembre pour continuer à gagner
de nouveaux droits !**

du 29 NOVEMBRE
au 6 DÉCEMBRE 2018

Directrice de la publication :
Charlotte Vanbesien
Le Courrier académique
Hors-série 1 (nouvelle série)
N° CPPAP 0720 S 07491
N° ISSN : 1168-6561
Imprimerie Rivet

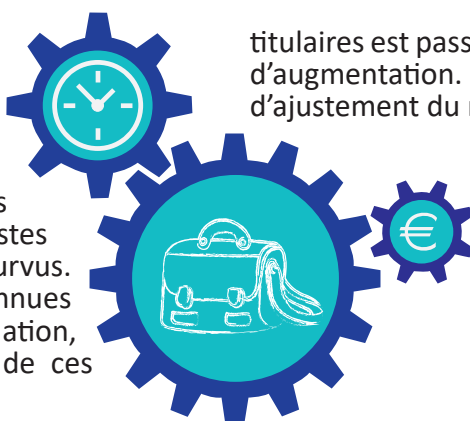


— ma voix doit compter —

Pour une titularisation sans condition de concours ni de nationalité de toutes et tous les non-titulaires : contractuel.les, vacataires, AED, AP, CUI

En 2018 s'est achevée la dernière session du plan Sauvadet. Ce plan avait pour objectif affiché de « résorber la précarité dans la Fonction Publique ». Le bilan est catastrophique : pour les personnels enseignants : seulement 54% des postes ouverts au concours ont été pourvus. Les raisons de ce résultat sont connues : manque, voire absence de formation, attitude de « tri », voire de refus de ces recrutements par certains jurys.

titulaires est passé de 3500 à 4500, soit plus de 13% d'augmentation. Les non-titulaires sont la variable d'ajustement du rectorat : ça suffit !



La précarité n'a pas diminué bien au contraire dans l'académie de Créteil en quatre ans le nombre de non

LA CGT Educ'Action revendique :

l'ouverture de discussions concrètes pour un réel plan de titularisation, sur la base d'une titularisation sans condition de concours ni de nationalité.

Pour le réemploi de l'ensemble des non titulaires dans des conditions dignes

En quatre ans grâce à l'action continue de la CGT des progrès ont été faits dans les modalités de réemploi des agents non-titulaires. Alors que le rectorat se permettait de ne pas respecter la réglementation et les droits des personnels, la mise en place, à la demande de la CGT, de contrat à l'année pour sécuriser les agents a permis un début de régularisation des pratiques rectorales. Les non-titulaires ne sont pas sans droit !

La CGT Educ'Action Créteil exige que le rectorat respecte les droits de l'ensemble des non-titulaires, étend à toutes et tous les réemplois avec la signature d'un contrat annuel. La discrimination envers les femmes doit cesser, il est intolérable que les collègues en congés de maternité ne soient pas renouvelés lorsqu'elles sont en congé.

LA CGT Educ'Action revendique :

- **Le réemploi de l'ensemble des non-titulaires**
 - **La mise en place de contrats de 3 ans comme la loi le permet, renouvelés une fois avant le passage en CDI**
 - **L'affectation sur des zones géographiques plus réduites que l'académie : départementales et infra départementales pour le 77, comme pour les TZR.**

Pour des affectations étudiées en commission paritaire sur la base de règles transparentes

Malgré l'édition d'une circulaire édictant de nouvelles règles d'affectation, force est de constater qu'encore une fois l'affectation des non-titulaires ont lieu dans la plus grande opacité. Difficile de savoir pour un tel ou une telle qu'elle a été la raison de son affectation : maintien sur poste à la demande du chef d'établissement ? ancienneté ? demande d'un inspecteur ? Le rectorat ne communique aucun barème clair ainsi que la liste des postes vacants pour que les organisations syndicales contrôlent et améliorent les affectations dans la plus grande clarté. Le rectorat, alors même qu'il n'est pas en capacité de respecter ses propres critères d'affectations, assume de priver les non-titulaires du droit à un fonctionnement paritaire.

LA CGT Educ'Action revendique :

la tenue de commissions consultatives paritaires compétentes pour acter les affectations des non-titulaires selon des règles claires.

Pour des moyens permettant une gestion convenable des agents non titulaires

Les personnels du rectorat ont aussi connu des fermetures de postes et une augmentation de la précarité, L'annonce de suppression de 400 postes de personnels administratifs à la rentrée prochaine, après en avoir déjà supprimé 200 l'an dernier, vont encore aggraver cette situation. C'est d'autant plus préoccupant à la DPE2 qui a vu ces dernières années une augmentation des personnels contractuels relevant de leur gestion. Ainsi, il devient presque impossible d'avoir le service au téléphone ou par email. Des retards sont pris dans la gestion de certaines situations ou la transmission de documents importants pour la carrière des agents non-titulaires : pas de contrat lors de la prise de poste, retard dans la prise en compte des promotions ou des CDIisation ...

Nombre d'agents connaissent des situations sociales très difficiles dues à la non transmission des attestations de fin de travail permettant de toucher l'allocation chômage ou par le retard d'édition des CERFA pour obtenir l'autorisation de travail. Il ne s'agit pas d'opposer les salariés qui connaissent une même dégradation de leurs conditions de travail.

LA CGT Éduc'Action revendique :

une augmentation substantielle des moyens alloués à la DPE2.

Pour une revalorisation du traitement de toutes et tous

Le gouvernement a confirmé le gel du point d'indice en 2019. Depuis janvier 2000 les agents de la fonction publique ont perdu plus de 14% de leur pouvoir d'achat. Pour la CGT, il n'est donc pas question d'accepter que ce soit la majorité des salarié.es qui fasse les frais des politiques d'austérité alors même que les cadeaux aux plus riches sont continuellement annoncés.

LA CGT Éduc'Action revendique :

- *Un rattrapage immédiat à hauteur de 400 €, soit 90 points d'indice.*
- *Une revalorisation de la grille des non titulaires de Créteil pour ne pas avoir de rémunération nette inférieure à 1800 €.*
- *La mise en place d'une prime de précarité.*

Pour un renforcement des droits des personnels non-titulaires

La précarité est trop souvent synonyme de fragilité : poids de la hiérarchie sur le renouvellement ou non des contrats de travail, sur les affectations. Trop d'inspections ou d'avis de chefs d'établissements sont ressentis comme des sanctions pouvant entraîner un licenciement. Une fragilité qui se retrouve aussi dans le rapport au travail, les agents non-titulaires n'ont pas accès à une formation professionnelle satisfaisante.

Les personnels non-titulaires du premier degré ne bénéficient toujours pas d'un suivi dans les instances paritaires académique. Cette situation les maintient dans une zone de non-droit, cela doit cesser !

LA CGT Éduc'Action revendique :

- *L'étude de toutes les situations de non renouvellement administratif en commission paritaire, permettant ainsi aux agents de bénéficier de la défense de leurs élu.es paritaires*
- *La mise en place d'une véritable formation pour les personnels non-titulaires.*



Comment je vote ?

Informations personnelles (à compléter)

Identifiant :

Mot de passe :



PROCÉDURE ET CALENDRIER DE VOTE

11 octobre 2018

Ouverture du portail électeur.trice
Création de mon espace électeur.trice

J'accède à l'e-mail concernant les élections sur ma boîte professionnelle.
Je crée un mot de passe personnel.
Un mail est envoyé sur ma boîte professionnelle avec un lien de confirmation.
Je peux consulter les listes électorales et les scrutins qui me concernent.

5 novembre 2018

Je peux consulter, sur mon espace électeur.trice, les listes des candidat.es et des professions de foi pour chacun de mes scrutins.

du 5 au 13 novembre 2018

Je reçois dans mon établissement, dans mon école ou dans mon service, ma notice de vote avec mon identifiant.
Pour les personnels dans certaines positions particulières, la notice sera envoyée à l'adresse postale.
En cas de perte de la notice, un nouvel identifiant pourra être envoyé.

29 novembre 2018 à 10h

Ouverture espace de vote B2
Accès à mon espace de vote

J'accède à mon espace électeur.trice comme précédemment.
Avec mon identifiant et mon mot de passe, j'accède à mon espace de vote.
Je clique sur « Se connecter ».
J'accède à mes scrutins.
JE PEUX VOTER !

06 décembre 2018 à 17h :
fermeture de l'espace de vote

Du 29 novembre au 6 décembre 2018
VOTONS CGT

la
cgt

ÉDUC'
ACTION

— ma voix doit compter —

CGT Éduc'action Créteil - 11 rue des archives - 94 000 Créteil

Tel : 06 58 48 08 79 - e-mail : contact@cgteducreteil.org - internet : www.cgteducreteil.org